



Rémunération d'un gérant d'une SCI (IS) en EI ?

Par GAJ

Bonjour,

Est-il possible d'exercer la gérance d'une SCI à l'IS en tant que travailleur indépendant (ni associé ni salarié de la SCI) et de se faire rémunérer par la SCI au forfait mensuel (payé sur facture) ?

Merci pour toute information sur le sujet !

Cordialement,
GAJ

Par AGeorges

Bonjour GAJ,

OUI.

A l'AG constitutive d'une SCI, les associés peuvent décider :

- de nommer un gérant
- que ce gérant soit une personne morale sous la forme d'une entreprise individuelle,
- Que ce gérant soit rémunéré sur facture de prestation.

Ceci, bien sûr, si les statuts de la SCI ne disent pas le contraire.

Par GAJ

Merci beaucoup AGeorges !